



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 28 octobre 2020
N°337

À la suite de l'avis de l'ANSES, l'Etat confirme sa décision de remplacer par précaution

les masques textiles traités aux zéolithes d'argent et de cuivre

L'Anses, saisie par le gouvernement afin de déterminer les risques liés à l'usage des masques en tissu lavables et à filtration garantie de la marque DIM traités par des zéolithes d'argent et des zéolithes d'argent et cuivre, a publié ce jour son avis relatif à l'évaluation de ces risques.

Réalisée sur la base d'une analyse des données fournies par le fabricant de masques et celles issues des évaluations conduites par les autorités européennes sur les zéolithes d'argent et les zéolithes d'argent et cuivre, l'évaluation des risques menée par l'Anses ne met pas en évidence d'effet nocif pour la santé dès lors que les précautions d'utilisation indiquées par le fabricant sont respectées : lavage avant le premier emploi et après chaque utilisation, port de 4 heures maximum, changement si le masque s'humidifie.

Tout risque sanitaire ne pouvant toutefois être écarté en cas d'utilisation des masques sans respect des précautions d'utilisation indiquées par le fabricant (utilisation sans lavage préalable, utilisation d'un masque humide), l'Etat confirme sa décision, annoncée le 20 octobre 2020 et mise en œuvre depuis, de retirer, au sein des services où ils étaient utilisés, ces masques de marque DIM traités par des zéolithes d'argent et des zéolithes d'argent et cuivre, et de leur substituer d'autres modèles à filtration garantie ne contenant pas ces substances.

Le processus d'évaluation de risques des zéolithes d'argent et des zéolithes d'argent et cuivre se poursuit au niveau européen, conduit par l'agence européenne des produits chimiques (ECHA). Il devrait aboutir dans les prochains mois.

Contact presse :

Service de presse de Bercy : 01 53 18 33 80 - presse.bercy@finances.gouv.fr

Contacts presse :